



Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali

# Analyse des votations fédérales du 26 novembre 2000

Andreas Sidler, Michael Rorato, Uwe Serdült, Sibylle Hardmeier

## Résultats des votations

	Oui	Non
<b>Initiative populaire «pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes» (initiative pour une retraite flexible)</b>	<b>755'503 39.0%</b>	<b>1'160'475 61.0%</b>
<b>Initiative populaire «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes»</b>	<b>885'636 46.0%</b>	<b>1'038'563 54.0%</b>
<b>Initiative populaire «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)»</b>	<b>722'982 38.0%</b>	<b>1'198'688 62.0%</b>
<b>Initiative populaire «pour des coûts hospitaliers moins élevés»</b>	<b>344'213 18.0%</b>	<b>1'573'059 82.0%</b>
<b>Loi sur le personnel de la Confédération</b>	<b>1'256'249 67.0%</b>	<b>620'719 33.0%</b>
Participation	41.2%	



GfS – Institut de recherche  
Bureau de Berne  
Hirschengraben 5, Case postale 6323, 3001 Berne  
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19  
e-mail: gfs@gfs-be.ch

Université de Zurich Institut de recherche en sciences politiques  
Département de politique intérieure/politique comparée  
Rue Karl Schmid 4, 8006 Zurich  
Téléphone 01 634 38 41, Téléfax 01 634 49 25

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche GfS (Zurich/Berne) est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente a été effectué par l'Institut de recherche en sciences politiques Département de politique intérieure/politique comparée de l'université de Zurich.

## Institut de recherche en sciences politique de l'Université de Zurich (IPZ)

Responsables : Sibylle Hardmeier, Ulrich Klöti  
Analyses/commentaires : Andreas Sidler, Michael Rorato, Uwe Serdült, Sibylle Hardmeier

## Institut de recherche GfS, Département «Politique et Etat» (Berne)

Responsable du projet : Claude Longchamp  
Enquêtes téléphoniques,  
direction du projet : Urs Bieri  
Responsable du terrain : Georges Ulrich  
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally  
Support CATI : Dragan Ljubisavljevic  
Evaluation informatique : Lukas Golder

## Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement aux analyses VOX pour Fr. 75.- (étranger : Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 25.- (étranger : Fr. 30.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2000) peut être obtenue au prix de Fr. 600.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche GfS, case postale 6323, 3001 Berne.

## Citations pour le présent numéro

Sidler, Andreas et al. (2001) : Analyse de la votation fédérale du 26 novembre 2000, VOX no 72, GfS et IPZ, Zurich. D'une manière générale : analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche GfS en collaboration avec les instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

# Table de matières

<b>1. Le processus de formation de l'opinion et la participation .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'importance des projets de loi .....	5
1.2 La difficulté du choix .....	7
1.3 L'utilisation des médias et le moment du choix .....	7
<b>2. Les initiatives populaires «pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes» (initiative pour une retraite flexible) et «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes» (âge de la retraite 62 ans) .....</b>	<b>8</b>
2.1 La situation de départ.....	8
2.2 La perception .....	9
2.3 Le profil du vote.....	10
2.4 Les motifs du choix .....	12
2.5 Arguments «pour» et «contre» .....	13
<b>3. L'initiative populaire «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir» (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses).....</b>	<b>15</b>
3.1 La situation de départ.....	15
3.2 La perception .....	16
3.3 Le profil du vote.....	16
3.4 Les motifs du choix .....	19
3.5 Arguments «pour» et «contre» .....	19
<b>4. Le référendum concernant la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers).....</b>	<b>21</b>
4.1 La situation de départ.....	21
4.2 La perception .....	21
4.3 Le profil du vote.....	22
4.4 Les motifs du choix .....	24
4.5 Arguments «pour» et «contre» .....	26
<b>5. L'initiative populaire «pour des coûts hospitaliers moins élevés» .....</b>	<b>28</b>
5.1 La situation de départ.....	28
5.2 La perception .....	28
5.3 Le profil du vote.....	29
5.4 Les motifs du choix .....	30
<b>6. Données méthodologiques .....</b>	<b>31</b>
<b>7. Les principaux résultats de la votation du 26 novembre 2000.....</b>	<b>32</b>



Tableau 1 : Résultats par cantons de la votation populaire du 26 novembre 2000

	<i>Retraite flexible</i>	<i>Age de la retraite 62 ans</i>	<i>Redistribution des dépenses</i>	<i>Coûts hospitaliers</i>	<i>Loi sur le personnel</i>	<i>Participation</i>
<b>Canton</b>	<b>Non %</b>	<b>Non %</b>	<b>Non %</b>	<b>Non %</b>	<b>Oui %</b>	<b>%</b>
Zurich	65.4	59.6	62.9	83.7	74.0	41.6
Berne	63.8	56.7	67.4	85.4	68.4	42.7
Lucerne	69.9	63.4	70.1	80.9	73.2	41.5
Uri	69.1	59.9	80.3	83.4	63.9	36.5
Schwyz	72.8	63.8	74.2	79.4	70.1	42.9
Obwald	74.7	66.5	77.8	84.4	71.9	37.6
Nidwald	74.6	67.6	78.1	83.2	77.3	42.7
Glaris	68.3	60.6	72.3	82.6	71.7	37.9
Zoug	71.1	64.7	70.2	83.8	78.0	46.5
Fribourg	49.5	41.3	55.4	81.1	60.0	43.2
Soleure	65.1	58.1	67.6	82.7	70.2	44.0
Bâle-ville	61.9	56.4	54.8	80.9	70.2	51.7
Bâle-campagne	63.3	58.1	62.5	84.3	72.7	41.0
Schaffhouse	65.0	55.3	67.5	78.7	69.2	61.5
Appenzell RH.E.	70.1	64.5	71.9	83.7	73.6	45.0
Appenzell RH. I.	78.3	73.4	77.6	84.8	73.9	35.5
St Gall	68.4	61.6	70.3	82.6	75.1	38.2
Grisons	65.7	58.6	67.3	79.1	65.8	33.0
Argovie	67.5	60.1	70.1	81.8	72.8	38.5
Thurgovie	68.2	61.0	71.8	78.9	72.9	40.8
Tessin	36.6	32.4	51.0	69.4	47.0	41.1
Vaud	45.8	39.0	49.2	81.9	58.0	36.3
Valais	57.0	48.4	63.5	81.8	50.3	40.8
Neuchâtel	39.6	34.7	45.6	80.6	50.3	38.5
Genève	43.4	37.9	40.0	81.4	54.3	47.2
Jura	36.0	29.4	37.3	78.1	46.8	59.0
Suisse	60.6	54.0	62.4	82.0	66.9	41.2

Source : <http://www.abstimmungen.ch>, état au 21.12.2000 et NZZ du lundi 27.11.2000, no 277

# 1. Le processus de formation de l'opinion et la participation

## 1.1 L'importance des projets de loi

Le 25 novembre 2000, les citoyen-ne-s suisses étaient appelé-e-s à se prononcer sur cinq objets, auxquels les médias et les autorités n'ont pas accordé la même importance. Dans l'enquête VOX, les personnes interrogées ont été priées d'attribuer aux quatre initiatives ainsi qu'à la loi sur le personnel, une note sur une échelle allant de 0 à 10, selon l'importance qu'elles leur accordaient tant pour leur vie personnelle que pour le pays.

Tableau 1.1 : La perception de l'importance des objets du 26 novembre 2000

Caractéristique/catégorie	Retraite flexible	Age de la retraite 62 ans	Redistribution des dépenses	Coûts hospitaliers	Loi sur le personnel
Importance pour...*					
le pays	7.5	7.5	7.4	7.4	6.6
la vie personnelle	5.5	5.6	5.4	6.3	4.6

\* Les valeurs décrivent la moyenne arithmétique utilisée pour l'évaluation matérielle de tous les votant-e-s. Les interviewé-e-s ont pu classer l'importance des différents objets selon une échelle allant de 0 «absolument aucune importance» à 10 «très grande importance».

© IPZ / GfS : Analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

Les personnes interrogées estiment que les cinq objets sont plus importants pour le pays que pour leur vie personnelle (cf. tableau 1.1). Selon l'analyse des valeurs moyennes, l'importance nationale des deux initiatives AVS, de la redistribution des dépenses et des coûts hospitaliers ont été classées environ au même niveau. La loi sur le personnel de la Confédération a été jugée moins importante. En réponse à la question concernant l'importance sur leur vie personnelle, les interviewé-e-s ont répondu de manière identique : une nouvelle fois, la loi sur le personnel a occupé la dernière place alors que les deux initiatives AVS et celle concernant la redistribution des dépenses ont été un peu mieux notées. Ce n'est qu'à l'initiative sur les coûts hospitaliers que les personnes interrogées ont accordé une valeur personnelle relativement élevée, ce qui la distingue nettement des autres objets.

En ce qui concerne la perception des différents objets, on constate en outre ce qui suit : Bien que l'initiative sur la retraite flexible mettait un accent particulier sur le maintien de l'âge de la retraite à 62 ans pour les femmes, les votantes ne lui ont pas accordé plus d'importance que les votants.<sup>1</sup> Par contre, on a pu constater que les divers groupes d'âge ont jugé de manière différente la conséquence sur leur vie personnelle. Une personne interrogée sur deux, de 40 à 64, resp. 61 ans, accordait une grande importance personnelle à l'initiative sur la flexibilité de la retraite. A l'opposé, un/une votant-e-s sur quatre en dessous de quarante ans et un/une retraité-e-s sur trois partageait ce point de vue. Des observations identiques ont été faites en ce qui concerne l'initiative AVS des Verts.

<sup>1</sup> Valeur 0-3=importance faible, 4-6=importance moyenne et 7-10=importance élevée. Cette catégorisation a été utilisée de manière homogène pour toutes les échelles chiffrant l'importance. 36% des femmes et des hommes interrogés ont accordé une importance élevée à l'initiative sur la retraite flexible de la SSEC.



L'importance personnelle de cet objet est évaluée<sup>2</sup> pareillement par les femmes et les hommes. La sensibilité personnelle, très différente d'une génération à l'autre, apparaît nettement et dans la même proportion que pour l'initiative sur la flexibilité de la retraite.<sup>3</sup>

En ce qui concerne *la loi sur le personnel de la Confédération*, le contraste le plus net apparaît dans le domaine de la perception de l'importance, entre la Suisse romande et la Suisse allemande : dans la partie francophone du pays, où l'initiative a rencontré un écho positif et un grand soutien, le sentiment d'être personnellement concerné était particulièrement important. Plus d'un tiers des sondé-e-s de langue française (36%) ont qualifié cet objet d'influent sur le plan personnel. Seuls 24 pour cent de ce groupe de population ont pensé qu'il était plutôt insignifiant. A l'inverse, dans la partie alémanique, seuls 21 pour cent ont manifesté qu'ils se sentaient personnellement concernés par la LPC ; par contre, 41 pour cent des sondé-e-s y ont accordé une importance personnelle minimale, voire nulle. La Suisse italienne apparaît plutôt divisée, puisque, par rapport à la partie germanophone du pays, une proportion encore plus grande de personnes (48%) étaient plutôt indifférentes en ce qui concerne la LPers. Il est vrai que 30 pour cent des sondé-e-s de cette région du pays considéraient cet objet comme important pour leur vie personnelle.

Les partisans principaux du référendum contre la LPers faisaient principalement partie des syndicats. Il faut toutefois souligner que les sondé-e-s qui adhèrent à un syndicat, de manière active ou passive, ou qui peuvent s'imaginer une adhésion, n'accordent pas une plus grande importance nationale à la LPC que ceux qui ne peuvent s'imaginer faire partie d'un syndicat.

A propos de l'initiative sur la redistribution des dépenses, on constate que la barrière de Rösti, qui apparaît déjà dans les résultats cantonaux, se manifeste également dans l'évaluation de l'importance : alors que 50 pour cent des sondé-e-s de langue française se sentaient très fortement concerné-e- sur le plan personnel par l'initiative, la proportion en Suisse allemande ne s'élevait qu'à 33 pour cent dans ce domaine. Une fois encore, la Suisse italienne était plus proche de la Romandie en ce qui concerne le résultat de la votation ; par contre, sur le plan de l'incidence personnelle, elle se rapprochait davantage (26%) de la Suisse allemande.

En outre, l'initiative sur la redistribution des dépenses représentait un thème d'importance, principalement du point de vue des sondés masculins, tant en ce qui concerne la propre personne (42%) qu'en rapport avec le pays (68%). Il est vrai qu'une femme sur trois parmi les sondées estimait que cette initiative avait une grande influence sur sa propre personne et 62 pour cent la trouvait assez importante pour le pays.

Une majorité des ayants droit au vote ont été en mesure de se rappeler spontanément l'initiative sur la retraite flexible (51%) et l'initiative sur la retraite à 62 ans (54%). L'initiative sur la redistribution des dépenses est également restée en mémoire d'un assez grand nombre de sondé-e-s (46%). Par contre, à la question portant sur les thèmes de la votation, seule une personne sur dix a pu citer sans hésiter la loi sur le personnel de la Confédération. Seule une personne sur trois (35%) savait encore, au début du sondage, qu'une votation avait eu lieu sur les coûts hospitaliers. Ce qui est d'ailleurs en contradiction avec ce que déclarent les sondé-e-s, à savoir que, pour eux, l'initiative sur les coûts hospitaliers présente la plus grande importance sur le plan personnel.

<sup>2</sup> 38% des hommes interrogés et 39% des femmes ont accordé une importance élevée sur le plan personnel à l'initiative AVS des Verts.

<sup>3</sup> Une importance élevée a été accordée à l'initiative AVS des Verts par 31% des sondé-e-s de 18 à 39 ans, par 55% des femmes de 40 à 61 ans, resp. des hommes de 40 à 64 ans ainsi que par 30% des retraité-e-s interrogé-e-s.

## 1.2 La difficulté du choix

Dans les analyses VOX, on cherche régulièrement à savoir si, grâce aux informations reçues, les ayants droit trouvent plutôt facile ou plutôt difficile de se faire une image sur l'influence qu'aura leur décision sur le plan personnel (cf. tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Difficulté subjective du choix concernant les objets du 26 novembre 2000 (pour cent par colonne)

Caractéristique/catégorie	En général	Retraite flexible	Age de la retraite 62 ans	Redistribution des dépenses	Loi sur le personnel	Coûts hospitaliers
<i>Difficulté subjective du choix</i>						
Plutôt facile	41	47	48	52	45	48
Plutôt difficile	49	35	33	29	34	32
Ne sais pas	10	14	15	15	17	16
Pas de réponse	1	4	4	4	4	4
<i>Difficulté subjective du choix des participants<sup>a</sup></i>						
Plutôt facile	56	69	69	72	63	68
Plutôt difficile	36	27	26	25	31	27
Ne sais pas	8	4	5	3	6	4
Pas de réponse	0	0	0	0	0	1

<sup>a</sup> Ces pourcentages sont pondérés d'après la participation effective. Voir données méthodologiques.  
© IPZ / GIS : Analyse VOX des votations fédérales du 26 novembre 2000.

Pour la présente analyse, 49 pour cent des sondé-e-s ont indiqué qu'ils trouvent cela plutôt difficile alors que pour 41 pour cent, il paraît plutôt facile de se faire une idée. On remarque que, lorsqu'il s'agit des textes concrets, la difficulté du choix, exprimée en parts pour cent, est plutôt en recul et qu'une majorité relative des sondé-e-s indique que la décision a été plutôt facile. C'est en particulier pour l'initiative sur la redistribution que les influences sur les interviewé-e-s paraissent le plus prévisible. En même temps, il s'agit de souligner que c'est toujours environ un tiers des ayants droit au vote qui avoue avoir eu de la peine à évaluer les conséquences. En outre, on remarque que pour l'objet où les résultats cantonaux indiquent des divergences d'opinion particulièrement polarisées – et, de toute évidence, catégoriques (âge de la retraite à 62 ans) – cette difficulté de choix est tout aussi importante que là où règne un consensus général (coûts hospitaliers).

## 1.3 L'utilisation des médias et le moment du choix

Le vote par correspondance, qui jouit d'une popularité croissante, a été choisi par 54 pour cent des votant-es. Comme toujours, les moyens d'information les plus importants



avant la votation étaient les *journaux* (91% des votant-e-s) et les explications du Conseil fédéral – connues sous la dénomination de *brochure fédérale* (84%), suivis par la télévision (78%) et la radio (65%). Les derniers moyens d'information, tel que Internet, ne paraissent pas encore s'être imposés (5%).<sup>4</sup> En moyenne, un petit 30 pour cent des votant-e-s s'est formé une opinion dès le début, alors que 40 pour cent sont décidés une à trois semaines avant la votation et environ 17 pour cent seulement un à six jours avant.

Tableau 1.3 : Le moment du choix pour les objets du 26 novembre 2000 (pour cent par colonne)

Caractéristique/catégorie	Retraite flexible	Age de la retraite 62 ans	Redistribution des dépenses	Loi sur le personnel	Coûts hospitaliers
<i>Moment du choix</i>					
Quelques jours avant	17	17	17	18	18
1 à 3 semaines avant	42	42	39	43	40
4 à 6 semaines avant	6	7	8	8	8
Certain dès le début	30	28	31	26	29
Ne sais pas / pas de réponse	5	6	5	5	5
n = 425 (participant-e-s)					
Pondération des données (participation). © IPZ / GfS : Analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.					

## 2. Les initiatives populaires «pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes» (initiative pour une retraite flexible) et «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes» (âge de la retraite 62 ans)

### 2.1 La situation de départ

Les deux initiatives sur l'âge de la retraite, soumises au peuple le 26 novembre, doivent être considérées comme une nouvelle réaction à la 10e révision de l'AVS. Tant l'initiative pour une retraite flexible, lancée par les syndicats, que l'initiative des Verts pour une retraite à la carte dès 62 ans prévoyaient une retraite à 62 ans sans pertes financières à vie pour les retraités. Cependant les deux comités d'initiative proposaient des modèles de financement différents (initiative pour une retraite flexible : meilleure administration de la fortune et réserves d'or de la banque nationale ; âge de la retraite à 62 ans : réforme fiscale écologique et économies dans le domaine militaire). En outre, l'initiative des Verts prévoyait une rente pour le temps partiel.

<sup>4</sup> Plusieurs appellations possibles. Un peu plus des trois quarts des votant-e-s ont utilisé entre 3 et 6 des 11 sources d'information possibles.



Il est vrai qu'une fois encore, les deux initiatives ont été repoussées – en particulier dans les cantons germanophones. Toutefois, à long terme, les aspirations des forces politiques gauches-vertes ont marqué des points : aucune initiative concernant l'âge de la retraite n'a été si proche des 50 pour cent que celle des Verts (46% de oui). Cette évolution requiert un examen plus approfondi.

## 2.2 La perception

Un grand nombre de sondé-e-s étaient en mesure de décrire concrètement et correctement le contenu du texte (voir tableau 2.1). Pour plus de la moitié des personnes interrogées, la perception s'est concentrée tant sur l'âge que sur la flexibilité de la retraite (initiative pour une retraite plus flexible : 54%; âge de la retraite 62 ans : 64%). Par contre, moins d'attention a été accordée au fait que l'âge de la retraite devait être adapté pour les femmes et les hommes (initiative pour une retraite flexible : 12% ; âge de la retraite à 62 ans : 8%).

Les différences entre les deux initiatives AVS dans la perception des contenus sont minimales. Il semble que la communication ait un peu mieux passé pour celle qui concerne l'âge de la retraite à 62 ans – éventuellement en raison de son titre – que pour l'initiative pour une retraite flexible (11% pour cette dernière, 28% pour l'âge de la retraite à 62 ans), qui souligne plus fortement l'aspect de l'égalité des sexes. Si, pour l'initiative des Verts, quelques personnes évoquaient le travail à temps partiel, il ne vaut toutefois guère la peine de les relever (3 réponses). De ce qui précède il ressort donc que la perception était globalement fortement fixée sur l'âge (plus) flexible de la retraite.

Tableau 2.1 : Initiatives AVS : perception des contenus

Perception	Retraite flexible Pour cent et nombre de réponses <sup>1</sup>		Age de la retraite 62 ans Pour cent et nombre de réponses <sup>15</sup>	
<i>En rapport avec l'âge de la retraite des femmes/ égalité</i>	12	111	8	73
<i>En rapport avec une plus grande flexibilité/ précocité de l'âge de la retraite</i>	54	500	64	584
retraite plus flexible	19	173	17	155
âge de la retraite 62 ans	11	102	28	258
retraite plus précoce	14	126	5	49
<i>En rapport avec le financement</i>	(4)	34	(1)	10
<i>En rapport avec le temps partiel</i>			(0)	3
<i>A peu près identique à l'initiative sur la retraite flexible</i>			(5)	44
<i>Autres/propos d'ordre général</i>	10	90	(5)	42
<i>Ne sais pas</i>	27	248	25	229
Total des réponses en % (n=924/906) / total des réponses	106	983	109	985

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 pour cent. Dans les sous-catégories on mentionne les contenus le plus souvent cités. Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas et des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données (selon les objets).  
© IPZ / GfS : Analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

<sup>1</sup> Ceux/celles qui ont effectivement voté-e-s ont perçu de manière identique les deux initiatives AVS. La seule différence est qu'ils/elles ont fait davantage de déclarations concrètes et moins de généralités. En règle générale, ceux/celles qui vont effectivement voter sont mieux informé-e-s sur les objets.

## 2.3 Le profil du vote

Les facteurs de politique des partis ont joué un rôle important dans les deux initiatives. Répartis selon les camps politiques, les sympathisant-e-s des partis roses-verts ont déposé nettement plus de oui dans l'urne que de non. Les adeptes des partis bourgeois et de la droite conservatrice ainsi que les votant-e-s sans sympathie pour un parti ont repoussé les deux objets. Cette tendance s'exprime encore plus nettement si l'on considère isolément les sympathies pour les partis représentés au Conseil fédéral. Ce sont uniquement les sympathisant-e-s déclaré-e-s du PSS qui ont approuvé majoritairement ces textes.

S'agissant des facteurs de société, on constate un léger effet dû à l'âge pour les deux initiatives. Non pas que les 18–39 et 40–64 ans aient été particulièrement bien intentionnés à l'égard des initiatives, mais les 65–84 ans ont déposé dans l'urne un non vigoureux, par 74 pour cent pour la flexibilité de la retraite, resp. 67 pour cent pour l'âge de la retraite à 62 ans.

On découvre un modèle identique lorsque l'on considère la situation du logement. Les habitants des immeubles ont voté pour moitié environ pour ou contre les initiatives. Ceux qui vivent dans une maison individuelle se sont prononcés, par un score nettement au-dessus de la moyenne (70 resp. 61 pour cent), contre un abaissement et une flexibilité de l'âge de la retraite. Le fait que les votant-e-s soient propriétaires ou locataires de leur appartement, resp. de leur maison n'a rien à voir avec cette relation.

À côté de l'orientation politique, l'appartenance à une région linguistique peut expliquer une grande partie des votes, comme on peut le voir facilement d'après la répartition des résultats cantonaux. La contribution de cette variable a joué un plus grand rôle dans l'initiative des Verts que dans l'initiative sur la flexibilité de la retraite.

Dans toutes les régions du pays, l'initiative des Verts sur l'âge de la retraite à 62 ans a recueilli une plus large approbation que l'initiative sur la flexibilité de la retraite.

Au total, les votant-e-s de la Suisse latine ainsi que ceux/celles à tendance politique gauche-verte ont nettement accepté les deux initiatives, alors que les Suisses allemand-e-s, la droite conservatrice ainsi que les votant-e-s sans affinité politique les ont clairement rejetées. L'appartenance à la langue et l'orientation politique sur une axe gauche-droite sont, à part égale, les deux facteurs d'explication principaux des résultats de la votation. L'influence de l'âge peut être considérée comme minime.

Afin de pouvoir interpréter la différence de comportement concernant les deux initiatives, on peut examiner de plus près la proximité des syndicats, resp. des associations d'employés ainsi que le degré d'activité professionnelle des personnes interrogées, car ces variables donnent des indications indirectes : l'auteur de l'initiative a-t-il joué un rôle et la proposition des Verts concernant la rente partielle a-t-elle mobilisé des voix en sa faveur ?

Les votant-e-s qui sont membres, passifs ou actifs, d'une organisation féminine ou d'un syndicat, resp. qui peuvent s'imaginer en faire partie, ont accepté dans une plus grande mesure les deux objets que ceux/celles qui ne peuvent pas s'imaginer une affiliation. Ces deux variables expliquent la décision de vote de manière à peu près égale. Les votant-e-s se sont comporté-e-s comme il fallait s'y attendre. Les auteurs de l'initiative sur l'âge de la retraite à 62 ans ont, par rapport à ceux de l'initiative pour une retraite flexible, un peu mieux exploité le potentiel de votant-e-s qui font partie (ou qui peuvent s'imaginer faire partie) d'une organisation féminine ou d'un syndicat.



Tableau 2.2 : Comportement de vote selon les caractéristiques politiques et sociales : initiatives AVS

Caractéristique/catégorie	Retraite flexible		Age de la retraite 62 ans			V de Cramer
	% de non	Total des lignes	V de Cramer	% de non	Total des lignes	
Total VOX (pondéré)	61	498		54	498	
<i>Affiliation à une organisation féminine</i>			0.15**			0.17**
active/passive/ concevable	(44)	73		34	76	
inconcevable	64	419		58	416	
<i>Affiliation à un syndicat</i>			0.17**			0.18*
active/passive/concevable	(46)	108		38	108	
inconcevable	66	376		59	376	
<i>Affiliation à un syndicat d'employés</i>			(0.09)			(0.07)
active/passive/concevable	(54)	147		(48)	147	
inconcevable	64	339		56	339	
<i>Camps politiques selon partis</i>			0.29**			0.28**
rose-vert	35	86		30	87	
centre modéré	74	107		65	103	
droite conservatrice	64	63		70	60	
aucun parti	67	158		(53)	165	
<i>Sympathie pour un parti</i>			0.34**			0.35**
PSS	36	76		32	78	
PDC	71	28		(56)	27	
PRD	75	68		68	66	
UDC	64	55		71	52	
<i>Age</i>			0.16**			0.16**
18-39 ans	59	136		(51)	136	
40-64 ans	(55)	227		(48)	225	
65-84 ans	74	134		67	137	
<i>Situation du logement</i>			0.16**			0.12**
maison individuelle	70	215		61	211	
immeuble	(54)	283		(48)	287	
<i>Activité</i>			(0.06)			0.13*
plein temps	60	211		(56)	207	
temps partiel	(53)	73		(41)	75	
<i>Région linguistique</i>			0.24**			0.29**
Suisse allemande	68	376		62	368	
Suisse romande	44	99		33	108	
Suisse italienne	28	25		17	23	

Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du faible nombre de cas et des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données (selon les objets) ; voir aussi données méthodologiques.

\* significatif (p<0.05) ; \*\* hautement significatif (p<0.01).

© IPZ / GfS : Analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

Par contre, l'affiliation ou à tout le moins la sympathie pour une association d'employés n'a pas eu d'influence significative sur le comportement de vote. Il n'est pas non plus possible d'établir une différence statistiquement confirmée. Les auteurs de l'initiative sur la retraite flexible (Fédération des sociétés suisses d'employés et de la Société suisse des employés de commerce) n'ont pas réussi à motiver suffisamment leur clientèle pour leurs propres aspirations.

Alors que, pour l'initiative sur la retraite flexible, le degré d'activité ne livre aucune indication qui explique le vote, pour celle des Verts, qui concerne l'âge de la retraite à 62 ans, il est possible de constater un léger effet statistiquement significatif. Cela est d'autant plus remarquable que l'initiative des Verts proposait une rente partielle au contraire de celle sur la flexibilité de la retraite. Seuls 41 pour cent des votant-e-s qui travaillent à temps partiel ont repoussé le texte. Même s'il faut interpréter avec précaution la différence par rapport à l'initiative sur la retraite flexible, il semble que l'initiative des Verts ait convaincu davantage.

## 2.4 Les motifs du choix

Comme pour les votations antérieures en matière d'initiatives AVS, la question du financement et de la base du financement, considérée comme précaire, a été la cause majeure du rejet des deux objets (voir tableau 2.3). Pour 56 resp. 54 pour cent, le mobile spontané du rejet réside dans leur coût trop élevé. Le souci du futur développement démographique était déjà nettement moins important, quoique lié au financement sur le plan du contenu.

Pour les deux initiatives AVS, environ un tiers des personnes interrogées s'est retranché derrière des motifs généraux, vagues et parfois diffus pour justifier le rejet. Si l'on compare cette part avec celle qu'on observe pour les motifs d'acceptation (21% resp. 17%), on remarque avant tout qu'elle est plus élevée de quelques points pour cent. Cette différence indique que, lors de votations sur des initiatives, les personnes qui votent oui, et donc défendent une modification ou une innovation, peuvent ou doivent plus souvent justifier leurs motifs. Pour celles qui votent non et défendent le statut quo, un refus sans nuances ou encore légèrement grincheux est suffisant de temps à autre.

Pour les motifs d'acceptation cités spontanément, on remarque que – contrairement aux motifs de rejet – la structure des mobiles est différente selon l'initiative :

- Pour l'initiative sur la retraite flexible, le motif d'acceptation le plus souvent citée (59 pour cent), est l'argument selon lequel cet objet est dans l'ensemble bon et important (âge de la retraite 62 ans : 23%). Le second argument le plus cité (37%) est le souci des problèmes sociaux et sanitaires qui pourraient survenir au cours des dernières années professionnelles. En particulier, on estime que les travailleurs de force méritent une retraite anticipée sans pertes financières.
- En ce qui concerne le texte de l'âge de la retraite à 62 ans, s'il est vrai que les deux points sont importants, les motifs d'acceptation (43%) mettent toutefois davantage l'accent sur l'âge inférieur de la retraite, qui est ici le mobile le plus souvent cité. Ainsi, l'impression qui se dégage du chapitre sur la perception des contenus (cf. tableau 2.1) est que la diminution de l'âge de la retraite a principalement été perçue dans l'initiative des Verts où elle a exercé un effet mobilisateur.



Tableau 2.3 : Initiatives AVS : motifs du choix des votant-e-s

Motifs	<b>Retraite flexible</b> Pour cent et nombre de réponses		<b>Age de la retraite 62 ans</b> Pour cent et nombre de réponses	
<b>Motifs pour le non</b>				
<i>Trop coûteux/Financement incertain</i>	56	163	54	134
<i>Démographie/assurance de l'AVS</i>	(11)	33	18	44
<i>Va trop loin/impossible</i>	(13)	38	(9)	23
<i>Recommandations du parti/Conseil fédéral</i>	(9)	26	(8)	20
<i>Mêmes raisons que pour la retraite flexible</i>			(6)	15
<i>Généralités/autres</i>	33	97	34	84
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sais pas</i>	(13)	39	(14)	34
Total des réponses en % (n=291/248) / total des réponses	136	396	143	354
<b>Motifs pour le oui</b>				
<i>Bon dans l'ensemble / important</i>	59	110	23	52
<i>Sociale/en rapport avec la santé</i>	37	69	32	72
<i>Age de la retraite plus précoce</i>	(18)	34	43	95
<i>En raison des femmes</i>	(15)	28	(10)	22
<i>Mêmes raisons que pour la retraite flexible</i>			(13)	28
<i>Généralités/autres</i>	16	31	(15)	33
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sais pas</i>	(8)	15	(10)	22
Total des réponses en % (n=188/223) / total de réponses	153	287	145	324
<small>Les valeurs en pour cent figurant entre parenthèses ne doivent être interprétées que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas et des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données ; voir aussi données méthodologiques. © IPZ/GIS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.</small>				

## 2.5 Arguments «pour» et «contre»

L'évaluation des arguments «contre» étaye l'impression dégagée jusqu'à présent, selon laquelle les arguments financiers représentaient des facteurs importants pour expliquer le vote des deux initiatives AVS (voir tableau 2.4). Mais au-delà de ces facteurs, d'autres conclusions peuvent être tirées de ce test des arguments, qui examine parallèlement les rapports et la cohésion du comportement :

- L'argument no 2, selon lequel les coûts pour les solutions proposées mettent en danger l'avenir de l'AVS, divise les votant-e-s suisses en deux camps. Presque le même nombre se déclare d'accord, resp. pas d'accord, et la plupart d'entre eux se comportent donc en conséquence aux urnes (cohésion du comportement de 77%).
- L'argument selon lequel ceux qui prennent une retraite anticipée devraient la financer eux-mêmes paraît en général évident aux votant-e-s questionné-e-s. 59 pour cent des votant-e-s peuvent se déclarer d'accord avec l'argument no 3 ; le fait qu'ils aient voté pour ou contre ces initiatives a moins d'importance. Pour cet argument, il semble avant tout important qu'il aborde – également dans le domaine de l'assurance sociale – la valeur basique libérale de la propre responsabilité.

Tableau 2.4 : Initiatives AVS : arguments «pour» et «contre» (flexibilité et 62 ans)

Arguments, positions	D'accord Pas d'accord Indécis			V de Cramer (signification)		Cohésion du comportement <sup>a</sup>	
	n = votant-e-s			n = votant-e-s			
				Flexibilité 62 ans	Flexibilité 62 ans		
<i>Arguments «contre»</i>							
1) les problèmes de l'AVS pourront être résolus par la future 11e révision de l'AVS.	36	25	39	(0.09)	(0.07)	54	54
2) les coûts que les initiatives occasionnent remettent en question l'avenir de l'AVS.	47	44	09	0.52**	0.52**	77	77
3) celui qui veut partir plus tôt à la retraite doit en supporter les coûts lui-même, du moins en partie.	59	30	11	0.44**	0.43**	73	72
<i>Arguments «pour»</i>							
4) il faut empêcher l'injuste augmentation de l'âge de la retraite des femmes.	57	38	05	0.37**	0.36**	68	68
5) la réduction des rentes lors d'une retraite anticipée doit être supprimée, car seuls les riches pourront se le permettre.	53	39	09	0.36**	0.42**	67	71
6) le monde du travail d'aujourd'hui charge les actifs de demain, c'est pourquoi l'âge de la retraite doit devenir flexible pour tous.	69	26	05	0.45**	0.50**	68	71
<sup>a</sup> Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (argument «contre») votent effectivement oui (non). Pondération des données (selon choix âge de la retraite 62 ans) ; cf. données méthodologiques. © IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.							

En même temps, l'analyse du contre-argument no 1 montre également que, dans la bataille précédant la votation, la référence souvent faite à la 11e révision de l'AVS n'a guère été convaincante. D'une part, le grand nombre d'indécis (39%) indique qu'il n'y a (encore) guère eu de prise en compte du contenu de cet objet. D'autre part, aucune relation significative avec le vote n'a pu être prouvée.

Alors que, pour les arguments «contre», il est impossible de relever une différence marquante entre les deux objets, elle est apparente pour les arguments «pour». On a donc là un premier élément d'interprétation, qui permet d'expliquer le meilleur résultat, surprenant, de l'initiative des Verts : les arguments no 5 et 6 sont en relation plus étroite



avec l'initiative «âge de la retraite à 62 ans» qu'avec l'initiative «sur une retraite flexible». La cohésion du comportement révèle également que les arguments avancés pour l'initiative des Verts ont trouvé un meilleur écho et ont occasionné une séparation plus nette en deux camps. Les sondé-e-s qui se formalisaient de la réduction des rentes lors d'une retraite anticipée (argument 5) et qui pensaient qu'une charge professionnelle différente justifiait également la flexibilité de l'âge de la retraite (argument 6), votaient plutôt en faveur de l'initiative pour l'âge de la retraite à 62 ans que pour celle concernant la retraite flexible. Apparemment, le texte des Verts a donc été en mesure d'interpeller et de motiver davantage ce potentiel de votant-e-s. Cependant, on ne peut que faire des spéculations sur la raison de ce phénomène.

Dans l'ensemble, pour tous les arguments «pour» qui ont été testés, on remarque qu'ils bénéficient majoritairement et, le plus souvent, d'un net soutien. Ainsi par exemple, selon 53 pour cent des votant-e-s, l'augmentation de l'âge de la retraite, introduite par la 10e révision AVS, doit être annulée. Et en particulier, le principe de la flexibilité de l'âge de la retraite trouve un large soutien (69%). Ainsi – malgré l'échec – on souligne, une fois de plus, la fonction de catalyseur des initiatives. A ne pas oublier que les deux initiatives ont fourni la base de l'argumentation pour la 11e révision de l'AVS. Et – la présente analyse le montre également – ce n'est pas le postulat de la flexibilité en tant que telle qui est particulièrement disputé, mais avant tout le financement de ce modèle.

### **3. L'initiative populaire «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir» (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)**

#### **3.1 La situation de départ**

Déposée en mars 1997, l'initiative populaire «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)» s'inscrit dans la tradition d'une série d'initiatives populaires exigeant moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix. Comme l'indique le titre de l'initiative, le comité d'initiative demandait en premier lieu la réduction des dépenses consacrées à la défense nationale (dans un délai de 10 ans), ce qui aurait permis des économies ou une redistribution des moyens financiers ainsi mis à disposition pour la promotion de la paix et la sécurité sociale. Deuxièmement le texte de l'initiative demandait l'alimentation d'un fonds de reconversion d'un milliard de francs, afin de favoriser la restructuration des places de travail touchées par le désarmement. L'initiative était soutenue par les partis politiques suivants : PCS, PEP, Les Verts, PdT et PSS.

Les adversaires reprochaient aux membres du comité d'initiative de méconnaître la situation sur le plan de la politique de sécurité et craignaient, au cas où il faudrait mettre en oeuvre le texte de la Constitution, que l'armée ne soit plus capable de défendre le pays.

De plus, les adversaires avançaient des arguments d'ordre économique. Par exemple la menace pesant sur 6000 places de travail dans l'industrie, le commerce et l'administration. Des critiques furent également émises en ce qui concerne la durabilité de nouvelles places de travail créées artificiellement et subventionnées. Les partis gouvernementaux PDC, PRD et UDC ainsi que l'UDF, le PL, le PCC, PLS et la Lega se sont clairement prononcés contre l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses.

### 3.2 La perception

L'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses a généralement été perçue par les sondé-e-s conformément aux aspects communiqués par le comité d'initiative. Dans leur réponse à la question sur le contenu de l'initiative, 48 pour cent des sondé-e-s ont établi un rapport avec la réduction des dépenses militaires (voir tableau 3.1). Un quart d'entre eux se sont référés au maintien de la paix et à l'utilisation des fonds ainsi libérés à des fins de sécurité sociale. 28 pour cent des sondé-e-s ont répondu «ne sais pas» ou autre chose. C'est à peine si l'on a vu un rapport avec la question militaire en général ou les aspects de politique de sécurité (7%).

Tableau 3.1 : Perception des contenus : initiative en faveur d'une redistribution des dépenses

Perceptions	Pour cent de réponses	Nombre de réponses
Rapport avec la réduction des dépenses militaires	48	441
Rapport avec le maintien de la paix / fonds libérés	25	225
Rapport avec le militaire / la politique de sécurité	7	64
Rapport avec le budget fixe / les coûts fixes	(4)	35
Autres	(3)	32
Ne sais pas	25	228
Total des réponses en % (n=918) / total réponses	112	1025

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 pour cent. Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance. Pondération des données (selon objet)  
 © IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

### 3.3 Le profil du vote

Parmi les 1024 sondé-e-s par échantillonnage, 52 pour cent ont voté contre l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses, 30 pour cent ont déposé un oui dans l'urne. Le reste a déposé un bulletin blanc ou n'a pas donné de réponse. Si l'on ne tient compte que des votes matériels (n=467), il en résulte un rapport de vote proche du résultat effectif : 62 pour cent de non, face à 38 pour cent de oui (voir tableau 3.2).

L'analyse du profil de vote donne, pour l'essentiel, l'image typique des votations sur les questions militaires:<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Ladner, Andreas (1993) : la votation populaire du 6 juin 1993 sur l'initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» et «40 places d'armes, ça suffit !», OFS actuel, Berne.



- Il n'est donc pas étonnant que parmi les sondé-e-s qui manifestent une affinité pour un parti bourgeois gouvernemental (PDC, PRD, UDC), le rejet de l'initiative à raison de 83 pour cent soit très net, tandis que chez les tenants du PSS, seuls 25 pour cent se prononcent contre l'initiative (tableau 3.2).
- La présente analyse laisse également entendre que derrière ce positionnement par rapport aux partis politiques, l'état d'esprit envers l'armée joue en particulier un rôle important. Celui-ci – comme cela a été le cas lors de la votation sur l'interdiction d'exportation de matériel de guerre de juin 1997<sup>7</sup> – est en étroite relation avec le comportement de vote : c'est ainsi que 92 pour cent des sondé-e-s qui souhaitent une armée forte ont voté contre l'initiative, alors que ceux qui sont plutôt pour une Suisse sans armée ont, de manière tendancielle, voté pour l'initiative. Cependant on observe, que globalement, à la veille du changement de millénaire, l'idée d'une suppression de l'armée ne rallie pas un grand nombre de partisans. A la question « Désirez-vous une Suisse dotée d'une armée forte ou une Suisse sans armée<sup>8</sup> ? » 30 pour cent se sont prononcés pour une armée forte, seuls 10 pour cent s'exprimant pour une Suisse sans armée.

Tableau 3.2 : Le comportement de vote d'après les caractéristiques politiques et sociales : initiative en faveur d'une redistribution des dépenses

Caractéristique/catégorie	% de non	Total des lignes	V de Cramer
Total VOX (pondéré)	62	468	
<i>Sympathie pour un parti</i>			0.60**
PSS	25	80	
PDC	(91)	22	
PRD	85	66	
UDC	83	53	
<i>Camps politiques selon partis</i>			0.58**
Rose-vert	24	91	
Centre modéré	84	100	
Droite conservatrice	81	59	
Aucun parti	68	146	
<i>Pour une Suisse avec une armée forte/ sans armée<sup>8</sup></i>			0.61**
– attitude positive envers l'armée (valeurs 1–3)	78	347	
– attitude critique envers l'armée (valeurs 4–6)	20	116	
<i>Région linguistique</i>			0.20**
Suisse allemande	68	342	
Suisse romande	44	104	
Suisse italienne	(64)	22	

Les valeurs en pour cent figurant entre parenthèses ne doivent être interprétées que comme une tendance, en raison d'un nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données (selon objet) ; voir aussi: données méthodologiques.

\* significatif (p<0.05) ; \*\* hautement significatif (p<0.01).

<sup>8</sup> La question au sujet de la valeur était la suivante : « Désirez-vous une Suisse dotée d'une armée forte ou une Suisse sans armée? » Possibilité de réponse sur une échelle allant de 1 (armée forte) à 6 (sans armée).

© IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

<sup>7</sup> Delgrande, Marina / Linder-Wolf (1997) : analyse de la votation populaire du 9 juin 1997, VOX no 61, ISP / GfS, Berne.

<sup>8</sup> Lorsque les sondé-e-s étaient d'accord avec la première partie de la question (armée forte), ils devaient choisir le chiffre 1 ou un chiffre proche de 1. En cas d'unanimité avec la seconde partie (sans armée), ils choisissaient le chiffre 6 ou un chiffre proche de 6.

- C'est en Suisse romande que l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses a été rejetée le plus faiblement (44% de non) ; en Suisse alémanique cependant, le taux de refus des votants se situe vers 68 pour cent.<sup>9</sup> Cette opposition entre les régions linguistiques lors de scrutins militaires est également connue et s'est même à nouveau renforcée<sup>10</sup> au cours des années 90.
- En examinant les caractéristiques socio-démographiques, on peut en outre constater un rapport entre l'âge et le comportement de vote : parmi les 18 à 39 ans, il se dégage toujours encore une majorité de non (55%), mais la proportion de non est ici la plus faible. Chez les 40 à 64 ans, la part de non grimpe à 57 pour cent et atteint 79 pour cent dans la tranche d'âge de 65 à 84 ans. C'est également dans cette dernière catégorie qu'on trouve la plus forte représentation du groupe qui, sur la question des valeurs, se prononce pour une armée forte (42%), alors que dans le groupe des 40-65 ans et celui des 18-39 ans, cette proportion diminue (30% resp. 22%).

Tableau 3.3 : Motifs du choix des votants : initiative en faveur d'une redistribution des dépenses

Motifs	Pour cent de réponses	Nombre de réponses
<b>Motifs pour le non</b>		
<i>En rapport avec l'armée</i>	96	268
Il faut une armée	41	115
Déjà assez économisé	16	45
Rester crédible	15	41
<i>En rapport avec les faiblesses de l'initiative</i>	(8)	21
<i>En rapport avec les places de travail</i>	(7)	19
<i>Généralités / Autres</i>	35	97
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sais pas</i>	(7)	19
Total des réponses en % (n=280) / total des réponses	151	421
<b>Motifs pour le oui</b>		
<i>Critique envers l'armée, économies dans l'armée</i>	74	125
Coûts trop élevés, armée trop grande	(19)	33
Économiser dans l'armée	(18)	31
<i>En rapport avec la redistribution</i>	28	48
Augmenter le bien-être social	(12)	20
Fonds pour le maintien de la paix	(10)	17
<i>En rapport avec la sécurité</i>	(19)	32
<i>Généralités/Autres</i>	35	60
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sais pas</i>	(5)	9
Total des réponses en % (n=170)/total de réponses	161	274
Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 pour cent. Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Dans les sous-catégories, on mentionne les contenus le plus souvent cités. Pondération des données ; voir données méthodologiques.		
© IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.		

<sup>9</sup> Comme il n'y a pas suffisamment de cas, cette valeur doit être comprise uniquement comme une tendance.

<sup>10</sup> Cf. Ladner 1997.



### 3.4 Les motifs du choix

L'importance de la question au sujet de la valeur et de l'attitude envers l'armée s'exprime aussi dans les motifs de choix cités spontanément. 96% des opposants à l'initiative justifient leur choix par des arguments en rapport avec les aspects de l'armée (voir tableau 3.3).

L'opinion la plus souvent exprimée est qu'une armée est nécessaire (41%). Mais l'argument le plus important des opposants – à savoir que les coûts de la défense nationale ont déjà été réduits massivement – a également été cité et quelques sondé-e-s se sont aussi souvenu-e-s qu'il importait, en votant non à l'initiative, de sauvegarder la crédibilité de l'armée.

En première position des raisons plaidant pour l'acceptation de l'initiative figurent les critiques envers l'armée et les économies dans l'armée. Dans leurs réponses, 74 pour cent des partisans ont établi un rapport avec cet aspect. Dans ce groupe de motifs, on avance essentiellement l'argument des coûts trop élevés et du gaspillage d'argent que représente une armée surdimensionnée. On évoque parfois aussi explicitement des motifs d'économie. En deuxième position, et donc nettement moins importants, on trouve les motifs en rapport avec la redistribution en faveur du bien-être social et du maintien de la paix. C'est à peine si l'on cite spontanément les motifs ayant trait à la sécurité.

### 3.5 Arguments «pour» et «contre»

Le contre-argument no 3, qui prétend qu'en cas d'acceptation de l'initiative l'armée ne pourrait plus assumer sa mission de défense, est celui qui a rencontré la plus large approbation parmi les votant-e-s : 55% (voir tableau 3.4). La cohésion de comportement élevée de 79 pour cent indique que cet argument a su convaincre. Les arguments no 1 (le Conseil fédéral a rempli sa mission d'économie dans l'armée) et no 2 (un plan de remplacement n'empêche pas la disparition de places de travail) ne sont approuvés qu'à 47% resp. 46%.

Parmi les arguments «pour», l'argument 4, qui exige un plus grand engagement de la Suisse dans le domaine de la promotion de la paix, a rencontré l'approbation la plus large, avec un taux de 50%. Seuls 43% étaient d'accord avec l'argument 5 («l'initiative libère des fonds pour la sécurité sociale»). Concernant l'argument «pour» selon lequel l'initiative aurait permis une adaptation à la nouvelle situation existant après la guerre froide (argument 6), il est approuvé par 32% des votants. Les arguments «pour» n'ont certes pas réussi à convaincre la majorité, mais les deux premiers semblent cependant avoir exercé une influence déterminante quant au comportement des partisans du oui (voir cohésion du comportement).

Ce qui est particulièrement frappant, c'est, une fois de plus, l'opposition existant entre la Suisse allemande et la Suisse romande dans les réponses à propos des arguments «pour» et «contre» : alors que les sondé-e-s de Suisse allemande se déclaraient majoritairement d'accord avec les arguments «contre», ceux-ci étaient explicitement réfutés par les sondé-e-s de Suisse romande. Le 70% des Suisses romand-e-s étaient d'accord avec l'argument 4 (la Suisse devrait contribuer davantage à la promotion de la paix), alors que seuls 40% des Suisses allemand-e-s approuvaient cet argument.

Tableau 3.4 : Arguments «pour» et «contre» : initiative en faveur de la redistribution des dépenses

Arguments, énoncés	D'accord	Pas d'accord	Indécis	V de Cramer (position significance)	Cohésion du comportement <sup>a</sup>
	n = votant-e-s			n = votant-e-s	
<i>Arguments «contre»</i>					
1) En matière d'économies, l'initiative enfonce des portes ouvertes: au cours des dix dernières années, le Conseil fédéral a rempli sa mission d'économies.	47	33	20	0.45**	66
2) Le fonds de plus d'un milliard pour la création de places de travail ne peut empêcher que l'initiative entraîne la disparition de milliers de places de travail.	46	31	23	0.49**	67
3) En cas d'acceptation de l'initiative, l'armée ne pourrait plus assumer sa mission de défense du territoire.	55	34	11	0.58**	79
<i>Arguments «pour»</i>					
4) La Suisse devrait augmenter sa contribution à la promotion de la paix.	50	42	09	0.41**	78
5) L'initiative libère des fonds pour la sécurité sociale; cela est d'autant plus nécessaire que l'AVS, par exemple, subit actuellement la pression des économies.	43	42	14	0.52**	76
6) L'initiative permet une adaptation aux risques et problèmes essentiels qui subsistent après la guerre froide.	32	41	27	0.49**	59
<sup>a</sup> Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (argument contre) votent effectivement oui (non). Pondération des données ; voir données méthodologiques. © IPZ/GIS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.					



## 4. Le référendum concernant la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers)

### 4.1 La situation de départ

Le 24 mars 2000, les Chambres fédérales redéfinissaient les conditions de travail des fonctionnaires fédéraux et acceptaient la nouvelle loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Il s'agissait d'adapter les conditions de travail des employés d'Etat auprès de la Confédération, des CFF et de la Poste à celles de l'économie privée et de remplacer les dispositions de l'ancienne LPers de 1927. Les principales nouveautés contenues dans la LPers concernent avant tout trois domaines :

- la suppression du statut de fonctionnaire sur le plan fédéral ; une nomination souveraine est remplacée par un contrat de droit public résiliable
- la progression salariale différenciée en fonction des prestations, avec le système d'évaluation qui en découle ;
- la possibilité de conclure des conventions collectives de travail de droit public.

L'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques a demandé le référendum. Celui-ci était soutenu par le PSS et les Verts,<sup>11</sup> mais aussi, entre autres, par le syndicat FTMH, le syndicat des transports (SEV), l'USS et le SSP.<sup>12</sup> Toutefois les associations du personnel ne se sont pas toutes rangées derrière le comité d'initiative. C'est ainsi que par exemple, le syndicat «Transfair» de l'Union syndicale chrétienne nationale de Suisse ainsi que l'association du personnel de l'administration fédérale se sont exprimées pour la nouvelle loi. Globalement les critiques ont été plus vives en Suisse romande qu'en Suisse allemande. Le Conseil fédéral a recommandé l'acceptation de la LPers. Le Conseil national et le Conseil des Etats l'ont approuvée à une large majorité. Le 26 novembre, la loi a été le seul objet accepté par le peuple.

### 4.2 La perception

Lors des discussions qui ont précédé la votation, le comité référendaire a surtout évoqué et critiqué la protection – insuffisante à ses yeux – contre les licenciements, le salaire au mérite ainsi que la possible détérioration des conditions de travail et les réductions de salaire dans les classes de traitement inférieures. Ces arguments spécifiques et points de critiques concrets semblent toutefois ne pas avoir eu beaucoup d'impact sur la population. Ainsi, à la question portant sur le contenu de l'objet soumis au vote, les aspects susmentionnés n'ont pour ainsi dire pas été mis en relation avec la LPers. Seuls 3 pour cent des réponses citaient le salaire au mérite comme étant un élément de la LPers (voir tableau 4.1) ; c'est à peine si l'on mentionnait la protection contre les licenciements, les réductions de salaires, les salaires plus élevés pour les cadres et les modifications des conditions de travail.

<sup>11</sup> De manière divergente, les Verts de Zurich ont recommandé de voter oui.

<sup>12</sup> Le non a été recommandé par les DS, l'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques et par Swissmem.

Tableau 4.1 : Perception des contenus : LPers

Perceptions	Pour cent de réponses	Total de réponses
Suppression du statut de fonctionnaire	45	412
Adaptation à l'économie privée	8	72
Possibilité de conclure des conventions collectives	8	72
Salaire au mérite	(3)	28
Protection contre les licenciements, salaires, conditions de travail	(3)	28
Autres	12	103
Ne sais pas	25	231
Total des réponses en % (n=914) / total des réponses	104	946

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 pour cent. Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données (selon objet).  
 © IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

En revanche, presque la moitié des personnes interrogées (45%) savaient que la LPers supprime le statut de fonctionnaire. Quelques-uns étaient également conscients que la nouvelle loi sur le personnel adapterait les conditions de travail et d'engagement du personnel fédéral à celles de l'économie privée, et qu'ainsi il serait possible de conclure des conventions collectives de travail (8% chacun). Un quart des personnes interrogées n'ont pu donner aucune indication quant au contenu de la LPers.

### 4.3 Le profil du vote

Les recommandations de vote des partis et syndicats révèlent en principe un fort soutien à la LPers. A côté du PS et des Verts, seuls les DS recommandaient de voter non. Mais au cours de la campagne de votation, une certaine désunion s'est peu à peu manifestée dans l'entourage politique du comité référendaire. Non seulement les fédérations de syndicats ne formaient pas un front uni contre la nouvelle loi, mais à l'intérieur du PS, la recommandation pour le non engendrait un peu partout l'insatisfaction. Le profil de vote des partis politiques le montre clairement (*voir tableau 4.2*) :

- Dans les rangs des membres et sympathisant-e-s de syndicats, où la proportion de non s'élève à 43%, il n'a pas été possible de mobiliser une majorité contre la LPers ; même si le refus est ici plus net que chez les personnes qui ne conçoivent pas l'affiliation à un syndicat.
- Même les tenants du PS n'ont que peu suivi la recommandation de leur parti en faveur du non et ont voté majoritairement pour la LPers (60%).

Malgré des différences graduelles, il n'est pas possible de situer les pôles qui résultent de cette votation sur un schéma gauche-droite. Les sympathisant-e-s de l'UDC ont presque voté à l'unisson avec les tenants du PS (60 et 62% de oui). Les partisans du libéralisme, au contraire, ont surclassé tout le monde avec une approbation très nette de 85%. En répartissant les affinités de parti en trois groupes, le contraste se remarque encore plus nettement : dans le camp rose-vert, le taux d'approbation est de 60 pour cent. Le centre



modéré révèle un fort taux d'acceptation (77%) de la LPers, alors que dans le camp de la droite conservatrice, l'approbation n'est que légèrement plus élevée (64%) que dans le camp rose-vert. Les votant-e-s qui n'indiquent aucune affinité avec un parti font preuve d'une attitude très positive envers la loi (72% de oui), qui correspond à la moyenne générale.

Tableau 4.2 : Le comportement de vote d'après les caractéristiques politiques et sociales : LPers

Caractéristique/catégorie	% oui	Total des lignes	V de Cramer
Total VOX (pondéré)	67	442	
<i>Parti</i>			0.23*
PSS	(60)	77	
PDC	(68)	25	
PRD	85	59	
UDC	(62)	52	
<i>Région linguistique</i>			0.19**
Suisse allemande	72	328	
Suisse romande	(52)	93	
Suisse italienne	(55)	20	
<i>Ingérence de l'Etat / Concurrence</i>			0.19*
– Plus d'Etat	(50)	20	
– 2	(40)	20	
– 3	72	97	
– 4	(60)	77	
– 5	69	85	
– plus de concurrence	74	116	
<i>Camp politique selon parti</i>			0.15*
Rose-vert	(59)	85	
Centre modéré	77	95	
Droite conservatrice	64	58	
Aucun parti	72	130	
<i>Situation professionnelle</i>			0.16**
Cadre	74	176	
Employés et ouvriers	59	171	
<i>Employé de la Confédération, de la Poste, des CFF</i>			0.14**
Employé de la Confédération, de la Poste, des CFF	(44)	34	
Non employé de la Confédération	69	405	
<i>Membres d'un syndicat</i>			0.13**
actif/passif/concevable	(57)	111	
Inconcevable	71	321	

Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données (selon objet) ; voir aussi : données méthodologiques.

\* significatif (p<0.05) ; \*\* hautement significatif (p<0.01).

© IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

L'opposition entre les régions linguistiques, déjà perceptible dans les résultats des votations cantonales, est étayée dans l'analyse VOX. En Suisse allemande, la nouvelle LPers, acceptée à 72%, est très largement soutenue. En Suisse romande par contre, seule une petite majorité a voté pour la nouvelle loi (52%). En Suisse italienne également, le taux d'acceptation de 55% repose sur une majorité modeste.

Alors que la majorité rose-verte francophone a nettement rejeté la loi (35% de oui), les sympathisant-e-s des partis roses-verts alémaniques ont clairement approuvé la LPers (67%). La différence entre les partisans roses-verts des deux régions linguistiques est donc de 32 points pour cent. Ainsi, la solidarité entre les partis roses-verts alémaniques et francophones, qui était à l'origine de la recommandation pour le oui, n'était plus guère présente au moment du vote.

Au-delà de ce modèle dominant qui caractérise la votation sur la LPers, on relèvera encore les aspects suivants :

- Il est frappant de constater que des personnes occupant une position de cadre dans leur métier ont approuvé la LPers dans une plus grande proportion que les employé-e-s et ouvriers/ères. On peut l'interpréter comme un indice que l'une des critiques du comité référendaire a été prise au sérieux par les employé-e-s situé-e-s au bas de la hiérarchie, à savoir que la nouvelle loi avait été conçue pour réduire avant tout les salaires des classes inférieures.
- A l'égard aux employé-e-s de l'administration fédérale, de la Poste et des CFF, il n'est pas possible de présenter les chiffres absolus, mais les écarts par rapport à la moyenne : la proportion de oui des employé-e-s de la Confédération qui ont effectué un vote matériel se situait à plus de 20 points pour cent au-dessous de la moyenne de 72% de oui.

#### 4.4 Les motifs du choix

L'analyse des motifs de soutien à la LPers révèle très clairement la raison principale de ce soutien: 67% des partisans de la LPers ont voulu, par leur vote, obtenir l'égalité de traitement entre les employé-e-s de la Confédération et ceux/celles de l'économie privée (voir tableau 4.3). La plupart du temps on se référait, de manière tout à fait générale, à cette égalité de traitement (36%) ; mais bien souvent, on évoquait aussi la disparition du «privilege des fonctionnaires» et la suppression du statut de fonctionnaire. On ne mentionnait que très rarement la suppression de la protection contre le licenciement dont bénéficiaient jusqu'à présent les employé-e-s de la Confédération.

Le motif de l'égalité de traitement a constitué la principale raison de voter oui dans tous les camps politiques et toutes les régions linguistiques. A noter que c'est surtout le Centre modéré qui espérait obtenir une augmentation des performances des employés par le biais de la nouvelle LPers. Ce motif figure parmi les trois raisons les plus souvent citées (12%) dans ce camp politique.

De manière analogue aux partisans de la loi, les opposants ont également placé au centre de leur argumentation les fonctionnaires en tant que groupe professionnel, ainsi que leur



statut. Presque la moitié des personnes interrogées (48%) fait référence à cet aspect, faisant ainsi preuve de consternation ou de solidarité, exprime sa confiance dans les fonctionnaires ou se prononce pour le maintien du statut de fonctionnaire. D'autres motifs, spécifiques, ne sont guère mentionnés.

Tableau 4.3 : Les motifs du choix des votant-e-s : LPers

Motifs	Pour cent de réponses	Nombre de réponses
<b>Motifs pour le oui</b>		
Aspect égalité de traitement	50	157
Égalité de traitement en général	36	113
Pas de privilège	(10)	31
Supprimer la protection contre le licenciement	(4)	13
Adaptation d'une loi dépassée	26	81
Supprimer le statut de fonctionnaire	17	52
Qualités de la LPers	15	46
Augmentation des prestations	(9)	29
positive quant à la flexibilité, l'image, le salaire	(6)	17
Recommandation du Conseil fédéral	(7)	22
Libéralisation du marché	(4)	11
Autres / Généralités	21	66
Motifs erronés et incompréhensibles, ne sais pas	(4)	11
Total des réponses en % (n=312) / total des réponses	144	446
<b>Motifs pour le non</b>		
<i>Motifs en rapport avec le statut de fonctionnaire / les fonctionnaires</i>		
Fonctionnaire soi-même /	48	55
solidarité avec les fonctionnaires	(20)	23
Maintien du statut / pour les fonctionnaires	(17)	20
Confiance dans le travail des fonctionnaires	(9)	10
Autres	(2)	2
<i>Motifs en rapport avec les conditions de travail</i>	(24)	27
<i>Ne rien changer / la nouvelle LPers est inutile</i>	(13)	15
<i>Motifs en rapport avec le social et le démantèlement social</i>	(11)	13
Général et autres	41	47
Motifs erronés et incompréhensibles/ ne sais pas	(10)	12
Total des réponses en % (n=115) / total des réponses	147	169
Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 pour cent. Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Dans les sous-catégories, on mentionne les motifs le plus souvent cités. Pondération des données ; voir données méthodologiques. © IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.		

#### 4.5 Arguments «pour» et «contre»

Parmi les six arguments testés (voir tableau 4.4), seuls deux arguments des partisans ont été approuvés à une majorité confortable. Les trois arguments «pour» indiquent cependant une cohésion de comportement élevée. Cela signifie que les personnes qui se déclaraient d'accord avec l'argument donné ont généralement également voté pour la LPers.

Le soutien le plus large est obtenu par l'affirmation selon laquelle il n'est que justice que la nouvelle LPers réglemente de façon identique les conditions de travail des employés fédéraux et des trois autres millions de salariés. Ainsi l'idée de l'égalité de traitement, dont l'influence sur le vote avait déjà été démontrée dans l'analyse des motifs du choix, est également mise en évidence dans le test des arguments.

63% des ayants droit au vote interrogés se sont déclarés d'accord avec l'argument selon lequel le salaire au mérite prévu dans la LPers est un bon instrument pour stimuler la qualité du travail dans l'administration.

Par contre seule la moitié des sondé-e-s était persuadée que la LPers est nécessaire pour assurer la capacité concurrentielle des CFF et de la Poste sur le marché libre. Sur ce point régnait un certain doute, ce que démontre la part de 19% des personnes qui n'ont pas réussi à se déterminer. Cependant ceux/celles qui approuvaient l'argument ont très vraisemblablement voté en faveur de la LPers.

Par comparaison, les arguments «contre» du comité référendaire n'ont été approuvés que dans une faible mesure. Environ un tiers (35%) seulement des personnes interrogées ont approuvé l'argument no 5 ; elles voulaient, par un non à la LPers, manifester leur opposition à la dérégulation et le démantèlement social. Si cet argument a obtenu le meilleur taux d'approbation des trois arguments «contre», il n'a toutefois pas eu d'influence significative sur le comportement de vote.

L'argument selon lequel la LPers représente une attaque contre le service public, parce qu'elle y détériore les conditions de travail, a davantage contribué à un vote négatif – la cohésion de comportement atteignant ici 81 pour cent. Pourtant à peine un quart (24%) des ayants droit au vote interrogés étaient d'accord avec cet argument. En d'autres mots, cela signifie : ce qui frappe, à l'examen de cet argument, c'est avant tout la forte proportion – rarement atteinte – de personnes qui déclarent explicitement n'être pas d'accord avec l'interprétation que le comité référendaire donne de la LPers.

Finalement l'argument selon lequel la protection contre le licenciement est insuffisante dans la LPers a manqué de force de persuasion, avant tout parce que seul-e un-e ayant droit sur cinq (20%) l'approuvait et que même une cohésion de comportement élevée (81%) n'a été d'aucun secours. Ce qui frappe également ici, c'est surtout la proportion élevée de personnes indécises. Un tiers n'a pas été en mesure d'estimer la qualité de la protection contre le licenciement dans la LPers.

En relation avec l'analyse de la perception des contenus et des motifs de choix spontanés, il se dégage ainsi l'impression que le référendum a échoué d'une part en raison de la complexité de l'objet et de la différenciation des points de critique, mais d'autre part aussi parce que l'argumentation au sujet de la dérégulation a manqué de force de persuasion.



Tableau 4.4 : Arguments «pour» et «contre» : LPers

Arguments, énoncés	D'accord	Pas d'accord	Indécis	V de Cramer (signification)	Cohésion du comportement*
	n = votant-e-s			n = votant-e-s	
<i>Arguments «pour»</i>					
1) Ce n'est que justice que les employés de la Confédération et les 3 millions d'autres salariés aient les mêmes conditions de travail.	71	18	11	0.57**	83
2) Le salaire au mérite est un bon instrument pour stimuler la qualité du travail dans l'administration.	63	23	14	0.48**	79
3) Sur le marché libre, les CFF et la Poste doivent aussi rester concurrentiels; cela n'est possible qu'avec la nouvelle LPers.	52	29	19	0.52**	80
<i>Arguments «contre»</i>					
4) La LPers est une attaque contre le service public, parce qu'elle y détériore les conditions de travail.	24	59	17	0.62**	85
5) En refusant la LPers, on manifeste son opposition à la dérégulation et au démantèlement social.	35	44	21	0.46**	75
6) La protection contre le licenciement est insuffisante dans la LPers.	20	48	33	0.50**	81
* Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (argument contre) votent effectivement oui (non). Pondération des données ; voir données méthodologiques. © IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.					

## 5. L'initiative populaire «pour des coûts hospitaliers moins élevés»

### 5.1 La situation de départ

En 1998, la SA Denner a lancé l'initiative sur les coûts hospitaliers. Elle découlait de l'augmentation continue des primes de l'assurance-maladie, malgré l'introduction de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie. Le but étant de réduire les coûts de l'assurance-maladie obligatoire, la SA Denner proposait de limiter l'assurance-maladie obligatoire aux soins hospitaliers et d'en exclure toutes les autres prestations. Le comité d'initiative pensait que la majorité de la population serait en mesure de supporter elle-même les coûts des traitements. De ce fait, la prime pour adultes se monterait encore à 60 francs, celle des jeunes à 25 francs. Des assureurs privés auraient également pu conclure des assurances et les cantons se seraient vu attribuer par ces derniers un forfait de Fr. 250.– pour les prestations fournies. Tous les partis politiques se sont opposés à cette initiative, car on craignait une médecine à deux vitesses et une «croissance sauvage ruineuse» dans le domaine de l'assurance-maladie.

### 5.2 La perception

Comme susmentionné dans le chapitre 1.1 les sondé-e-s ont accordé une grande importance personnelle et nationale à l'initiative sur les coûts hospitaliers. Malgré cela, 28 pour cent d'entre eux/elles n'ont pas été en mesure de donner des indications concrètes quant à son contenu et ont répondu «je ne sais pas» (cf. tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Perception des contenus : initiative sur les coûts hospitaliers

Perceptions	Pour cent de réponses	Nombre de réponses
En rapport avec la réduction des coûts	17	155
En rapport avec Denner	14	124
En rapport avec les prestations hospitalières / réduction des prestations	35	318
Autres/propos d'ordre général	9	85
Ne sais pas	28	257
Total en % des réponses (n=912)/total des réponses	103	939

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 pour cent. Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données (selon objet).

© IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

La plupart des remarques (35%) concernaient les prestations des hôpitaux resp. leur suppression en cas d'acceptation de l'initiative. Dans cette catégorie, on a relevé le plus souvent que seuls les séjours hospitaliers seront encore couverts par l'assurance-maladie (22%). Les indications concernant une réduction des coûts arrivaient en seconde position. Finalement, pour 14 pour cent des personnes, il était important que l'initiative Denner ait été lancée et elles y ont donc fait référence.



### 5.3 Le profil du vote

Le rejet de l'initiative des coûts hospitaliers était quasiment unanime. Parmi les votant-e-s matériel-le-s, les voix en sa défaveur s'élevaient à 82 pour cent. Seuls 18 pour cent ont voté oui.

Ce consensus général est également rendu dans le profil du vote : dans les divers groupes sociaux, le rejet a été unanime. Il a donc été impossible de constater un rapport significatif entre les caractéristiques socio-démographiques et le choix du vote. S'agissant des caractéristiques relevant de la politique de parti, on ne constate que quelques différences graduelles : ainsi, les parts de voix en défaveur des partis gouvernementaux se situent au-dessus de 80 pour cent, exception faite de l'UDC. Parmi les sondé-e-s ayant des sympathies PDC, il ne se trouve pas une seule personne ayant voté oui. S'il est vrai que dans le camp de la droite conservatrice, le rejet de l'initiative Denner est comparativement moins marqué, il est cependant toujours encore très net (cf. tableau 5.2).<sup>13</sup>

Tableau 5.2 : Le comportement de vote selon les caractéristiques politiques : initiative des coûts hospitaliers

Caractéristique/catégorie	% de non	Total par ligne	V de Cramer
Total VOX (pondéré)	82	392	
<i>Parti</i>			(0.19)
PSS	83	75	
PDC	100	25	
PRD	86	58	
UDC	76	41	
<i>Camp politique par parti</i>			0.16**
Rose-vert	82	88	
Centre modéré	91	93	
Droite conservatrice	79	61	
Aucun parti	76	157	

Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Pondération des données (selon objet) ; voir aussi : données méthodologiques.  
 \* significatif (p<0.05) ; \*\* hautement significatif (p<0.01).  
 © IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.

<sup>13</sup> La variable «affinité de parti» a été nouvellement codée dans la variable «camp politique». On a donc attribué au camp rose-vert le PSS, les Verts, le PdT, le PdF, l'AVes et l'AG alors que le PCS, le PDC, le PEP, le PRD, l'AdI et le PLS ont été classés dans le camp bourgeois et l'UDC, le PSL, la Lega et les DS dans celui de la droite conservatrice.

## 5.4 Les motifs du choix

L'analyse des motifs du choix montre que les arguments en faveur de cette initiative pour la réduction des coûts hospitaliers et le «bien-être des citoyen-ne-s», apparemment attractive, n'ont pas marché. Bien au contraire, les votant-e-s ont retenu deux arguments majeurs, présentés par les opposants (cf. tableau 5.3) :

- D'une part, 50 pour cent des réponses faisaient référence à des motifs socio-politiques. Dans cette catégorie, 17 pour cent ont motivé leur rejet par l'argument que des «citoyens normaux» et pauvres ne pourraient plus se permettre une assurance complémentaire. 9 autres pour cent ont souligné le manque de solidarité.
- D'autre part, 50 pour cent des réponses ont fait référence aux faiblesses de l'initiative. Dans ce domaine, les arguments concernaient les conséquences concrètes sur le plan financier (17%). D'autres motifs d'ordre général, qui relevaient la radicalisation de l'initiative ou qualifiaient de fausses les solutions présentées par l'initiative, ont également été indiqués.

32 pour cent des sondé-e-s ont donné des réponses qui tombent dans la catégorie «autres», mais seule une petite partie fait suite à des recommandations de politiciens, de parti, du cercle familial ou des amis.

Lors du sondage, 30 réponses ont donné des indications matérielles quant au motif de leur acceptation. Comme il s'agit d'un nombre de cas trop minime pour servir de déclarations fondées, on relèvera ici, pour la simple illustration, que 14 réponses ont fait référence aux coûts («économiser les tarifs des assurances-malades», «les coûts sont trop élevés») et que onze personnes ont voté en faveur de l'initiative par intuition, ou parce qu'elle leur paraissait importante et judicieuse.

Tableau 5.3 : Motifs du choix des votant-e-s : initiative des coûts hospitaliers

Motifs	Pour cent de réponses	Nombre de réponses
<b>Motifs pour le non</b>		
<i>En rapport avec la faiblesse de l'initiative</i>	50	216
Coûts déjà trop élevés/ renchérit la médecine	17	75
Va trop loin, est trop extrême	11	49
Est impossible, fausse route	10	45
<i>En rapport avec le social</i>	50	215
Les citoyens normaux ne peuvent pas se le payer	17	74
Se désolidarisent	11	49
<i>Généralités</i>	(6)	26
<i>En rapport avec Denner / Schweri</i>	(6)	25
<i>Autres</i>	32	139
<i>Motifs erronés et incompréhensibles / ne sais pas</i>	(4)	18
Total en % des réponses (n=432) / Total des réponses	148	639
<small>Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 pour cent. Les pour cent indiqués entre parenthèses ne doivent être interprétés que comme une tendance, en raison du nombre restreint de cas ou des erreurs dues à l'échantillonnage. Dans les sous-catégories, on mentionne les contenus le plus souvent cités. Pondération des données (selon objet). © IPZ/GfS : analyse VOX de la votation fédérale du 26 novembre 2000.</small>		



## 6. Données méthodologiques

La présente analyse VOX repose sur une enquête réalisée par téléphone, entre le 27 novembre et le 8 décembre 2000, par l'Institut de recherche GfS. Le sondage, effectué par les 39 interviewers de l'Institut GfS, a été réalisé depuis leur domicile, mais l'Institut de recherche GfS – en tant qu'instance de contrôle – a la possibilité d'exercer une surveillance par téléphone depuis l'extérieur, sans annonce préalable.<sup>14</sup>

La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur différents niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1024 ayants droit au vote. La représentativité (selon la région linguistique, le type d'urbanisation, le canton, le sexe) est garantie. Seule la catégorie d'âge des 18 à 39 ans est légèrement sous-représentée dans l'échantillonnage (-4%). Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de +/- 3,2 pour cent. Plus l'importance de l'échantillonnage est réduite, plus la vraisemblance d'erreur augmente. Ainsi, avec une répartition identique à celle précitée, l'interview de 600 personnes donne une marge de confiance de +/- 4,1 pour cent. La prudence dans l'interprétation des données est de mise lorsque les subdivisions de l'échantillonnage sont faibles et que parallèlement, la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans la présente analyse, on a tenu compte de tels cas : on a indiqué entre parenthèses les valeurs en pour cent pour le basées sur le nombre réduit de cas et/ou une erreur d'échantillonnage, laquelle ne permet plus de faire de déductions sur les situations majoritaires (par ex. 50% de oui ou de non). Ces valeurs doivent tout au plus être interprétées comme une tendance.

Pour la présente analyse VOX, on a effectué à plusieurs reprises une pondération de la participation au vote ou du choix de vote, puisqu'en général, les valeurs obtenues par échantillonnage diffèrent légèrement des résultats effectifs. Lors de l'élaboration des facteurs de pondération, on a d'abord exclu les personnes n'ayant pas fait le choix oui/non. Dans une seconde phase, l'opposition dichotome restante a été corrigée selon le choix réel de vote, afin que le rapport oui/non reflète avec exactitude la réalité.

La détermination du niveau de signification s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du carré de Chi. On indique donc \* pour une vraisemblance en dessous de 0.05 et \*\* pour celle qui se situe en-deçà de 0.01. Concernant ce dernier chiffre, cela signifie que la probabilité qu'une relation entre deux variables se soit constituée par hasard atteint au maximum un pour cent. Elle peut donc être qualifiée de hautement significative.

Dans la présente analyse, l'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient du V de Cramer. On obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Les valeurs ne sont toutefois pas absolument comparables entre elles dans leur valeur mathématique absolue, puisque le coefficient du V de Cramer inclut le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

<sup>14</sup> Des indications plus précises sur le sondage se trouvent dans : Bieri Urs, Longchamp Claude, Golder Lukas : rapport technique sur l'analyse VOX, no 72 du 26.11.2000. GfS, Berne.

## Les principaux résultats de la votation du 26 novembre 2000

Le 26 novembre 2000, les personnes habilitées à voter devaient s'exprimer sur cinq objets – quatre initiatives populaires et le référendum concernant la loi sur le personnel de la Confédération. Le peuple a totalement suivi les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement. Cela veut dire que la *loi sur le personnel de la Confédération* a été acceptée par 67 pour cent des votant-e-s ; par contre, toutes les initiatives ont été rejetées. Cela signifie en particulier une défaite pour le parti social-démocrate et les Verts qui, exception faite de l'initiative sur les coûts hospitaliers, ont défendu l'avis contraire.

C'est pourquoi, suite à la longue expérience concernant les chances de succès des initiatives populaires, leur rejet ne surprend pas. *L'initiative sur les coûts hospitaliers* n'étant soutenue que par la Lega, le non massif de 82 pour cent n'est également pas surprenant. Mais de manière incompréhensible, l'initiative sur la flexibilité de l'AVS, lancée par la Société suisse des employés de commerce, a été rejetée beaucoup plus nettement (61%) que celle des Verts – très proche sur le plan du contenu – pour l'âge de la retraite à partir de 62 ans (54 pour cent de non).

Dans l'ensemble, pour la votation de 26 novembre 2000, on en revient à l'image typique de nombreuses analyses VOX en ce qui concerne la formation de l'opinion : pour les votant-e-s, les journaux et la «brochure du Conseil fédéral» représentaient deux sources importantes d'orientation. Par contre, l'utilisation du média Internet comme source d'information n'a guère changé : elle reste très marginale. L'initiative sur les coûts hospitaliers a été considérée par les sondé-e-s comme l'objet le plus important sur le plan personnel, même s'ils/elles ne se sont guère penché-e-s de manière approfondie sur cet objet.

## Les initiatives AVS

Les deux initiatives concernant l'âge de la retraite représentaient une nouvelle réaction à la 10e révision de l'AVS, acceptée le 25 juin 1995. Tant *l'initiative sur la retraite flexible*, initiée par les syndicats d'employés, que celle proposée par les Verts sur *l'âge de la retraite à partir de 62 ans*, prévoyait la flexibilité de l'âge de la retraite à partir de 62 ans, sans perte financière pour les retraités. Les deux comités d'initiative proposaient par contre deux modèles différents pour le financement (retraite flexible : meilleure administration de la fortune et réserve d'or de la banque nationale ; âge de la retraite à 62 ans : réforme fiscale écologique et économies dans l'armée). De plus, l'initiative des Verts demandait également l'introduction d'une rente partielle.

En particulier, le groupe d'âge des 40 à 64 ans a estimé – indépendamment du sexe – que les deux objets avaient une grande importance sur le plan personnel. Dans l'ensemble, les votant-e-s latins ainsi que ceux/celles de tendance politique gauche-verte ont clairement plébiscité les deux initiatives. Par contre, les Suisses allemand-e-s, les bourgeois et la droite conservatrice ainsi que les votant-e-s sans affinité de parti les ont rejetées. L'ana-



lyse multi-variée montre que l'appartenance à un espace linguistique et culturel et l'orientation politique sur l'axe gauche-droite sont les principaux facteurs d'explication du résultat de la votation et qu'ils ont influencé à part égale le comportement de vote. L'influence de l'âge doit être considérée comme minime.

Bien que le principe de la retraite flexible ait trouvé un écho parmi les sondé-e-s, la question des coûts et la base de financement, considérée comme incertaine, représentaient – comme lors de votations antérieures sur des initiatives AVS – les raisons les plus importantes pour le rejet des deux objets.

Au regard de la différence de succès des deux initiatives, on ne peut donner d'explications précises, mais plutôt présenter certains indices et résultats :

- Pour plus de la moitié des réponses, la perception des contenus s'est concentrée tant sur l'âge plus précoce de la retraite que sur la flexibilité. L'initiative sur *l'âge de la retraite à 62 ans* des Verts paraît toutefois – d'autant plus que en raison du titre – avoir communiqué un peu plus nettement le rapport avec l'âge de la retraite que l'initiative sur la flexibilité. Lors des indications concernant la perception du contenu, les sondé-e-s ont été nettement plus nombreux à souligner «l'âge de la retraite à 62 ans» et donc le titre de l'objet.
- Il ne semble pas qu'une importance significative ait été accordée aux auteurs de l'initiative dans la mesure où les sympathisants des syndicats d'employés n'ont pas mieux soutenu leur «propre» initiative (*retraite flexible*) que celle des Verts.
- Même si l'on contrôle l'effet de l'appartenance linguistique et culturelle, l'orientation en fonction de la politique de parti conserve la même force explicative. Cela veut dire qu'on ne peut pas faire la preuve d'une plus forte polarisation en matière de politique de parti en Suisse romande.

## L'initiative de la redistribution

Lors de la votation pour la réduction des dépenses militaires et la redistribution des économies qui en résulte, les fossés classiques relevant de la politique de parti se sont ouverts. Pour les adeptes des partis de la droite modérée et de la droite conservatrice, le rejet était sans équivoque, avec 80 pour cent de non. Dans le camp rose-vert par contre, cet objet a été nettement approuvé.

Au regard des adversaires de l'initiative, l'armée doit continuer à se concentrer sur la défense du territoire, ce qui n'est pas compatible avec une réduction de ses dépenses. Pour les partisans de l'initiative, ce sont avant tout les critiques concernant l'armée et l'importance des coûts qui étaient au premier plan ; mais l'argument du maintien de la paix a également trouvé un large soutien. Dans l'ensemble cependant, les auteurs de l'initiative n'ont pas réussi à avancer des arguments suffisamment convaincants contre cette institution qu'est l'armée. La question concernant la valeur accordée à une armée forte/faible montre à quel point les sondé-e-s soutiennent une armée forte.

## La loi sur le personnel de la Confédération

Presque la moitié des sondé-e-s a réduit le contenu de la *loi sur le personnel de la Confédération* (LPers) à la suppression du statut de fonctionnaire. Peu nombreux ont été ceux/celles qui ont spontanément mis en rapport la LPers avec les contenus mis en relief par le comité référendaire. Un quart des sondé-e-s n'avaient aucune connaissance du contenu de la loi.

Le taux d'acceptation relativement élevé de la LPers s'explique entre autres par le fait qu'une majorité des tenants des partis roses-verts on voté pour la loi, malgré la recommandation de vote en faveur du non émise par le PSS et les Verts. Parmi les sympathisant-e-s des syndicats également, une courte majorité a approuvé la nouvelle loi. Dans le camp rose-vert, le taux de 60 pour cent en faveur du oui était presque aussi élevé que dans le camp de la droite conservatrice. Le plus fort soutien apporté à la nouvelle loi provenait des tenants du libéralisme.

La LPers a été nettement acceptée en Suisse allemande, alors que seule une courte majorité l'a soutenue en Suisse romande. Cette différence est particulièrement significative dans le camp rose-vert : les francophones de tendance gauche-verte ont refusé la LPers, contrairement à leurs collègues alémaniques. L'acceptation de la LPers est à mettre très nettement en relation avec l'opinion selon laquelle les employés de la Confédération, de la Poste et des CFF doivent être mis sur pied d'égalité, comme tous les autres employés.

## L'initiative sur les coûts hospitaliers

Le rejet de cette initiative populaire était sans équivoque (82% de non). Lors de l'analyse concernant l'orientation en fonction de la politique de parti, la seule différence que l'on constate se situe dans l'intensité du rejet. Dans le camp des conservateurs de droite, le rejet est le plus «faible» avec 79 pour cent. Il culmine pour la droite modérée à 92 pour cent de voix contraires. Les motifs du rejet se concentrent sur les conséquences socio-politiques relevées par les opposants ainsi que sur les faiblesses générales de l'objet. Les mesures proposées par le comité d'initiative pour la réduction des coûts n'ont pas convaincu les électeurs/trices. Bien au contraire, ils ont réalisé la suppression des prestations qui y est liée et mis l'accent sur l'augmentation des coûts pour leurs soins médicaux.

## La base de données de l'étude

La présente analyse VOX repose sur un sondage téléphonique, appuyé par ordinateur. L'Institut de recherche GfS l'a réalisé dans les 10 jours après la votation populaire. L'échantillonnage comprenant 1024 électeurs inscrits, s'est fait selon une procédure systématique au hasard (cf. données méthodologiques). Un groupe de recherche de l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich a procédé à l'interprétation des résultats.





## L'Europe sur polittrends.ch –

### Opinion de la population concernant la question européenne avant, pendant et après la votation sur les accords bilatéraux.

Depuis dix ans, l'institut de recherches GfS analyse les courants pro-européen et anti-européen au sein de la population. Il en est résulté une documentation sans faille relative à l'opinion de la population suisse à l'encontre de la question européenne et qui n'a pas son pareil. Afin de souligner l'importance de ces questions, ces analyses sont désormais également accessibles au grand public que cela intéresse sous: [www.polittrends.ch](http://www.polittrends.ch).

#### ... «Baromètre Europe Suisse»-GfS

. L'actuel baromètre Europe Suisse tenu depuis près de dix ans par l'institut de recherches GfS et permet ainsi d'effectuer une analyse sans faille d'un éventuel changement d'opinion au sein de la population au sujet de la question européenne et cela au-delà de la votation sur les accords bilatéraux.

#### ... Chronique Euro

. Une chronique portant sur les événements importants concernant les négociations relatives aux accords bilatéraux, depuis décembre 1996.

#### ... Sondages relatifs aux intentions de vote concernant les questions touchant aux accords bilatéraux

. Divers sondages effectués sur mandat d'organismes publics et de la télévision suisse avant la votation du 21 mai 2000 et qui donnent un aperçu des intentions de vote et des motifs y relatifs.

#### ... Analyses VOX

Analyses succinctes suite à d'importantes votations portant sur la politique extérieure et qui ont eu lieu durant la dernière décennie, en premier lieu la votation sur l'EEE et celle sur les accords bilatéraux.

Vous trouvez en outre sur [polittrends.ch](http://polittrends.ch) des liens à différentes homepages concernant la Suisse et l'Europe.

Ces 6 derniers mois, près de 25'000 visiteurs et visiteuses du site «[polittrends.ch](http://polittrends.ch)» ont pu se convaincre de la qualité de notre magazine politique virtuel.

*Institut de recherches GfS, département «Politik und Staat»*

*Claude Longchamp, responsable du département*

*Luka Bösch, Webmaster*